

COMMUNE DE REICHSTETT

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres élus : 27
Membres en fonction : 26
Présents : 18
Absents : 8
dont procurations : 8

Séance du 10 septembre 2018 à 19 h 30

Convocation du 4 septembre 2018

Sous la Présidence de Georges SCHULER, Maire

Secrétaire de séance : Najet BOUKRIA

Démission de Madame Huguette ADRIAN de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de Conseillère municipale Installation de Monsieur Rüdiger STÖRCK, personne suivante de la liste

Vu le courrier du Préfet en date du 31 août 2018, prenant acte de la démission de Madame Huguette ADRIAN de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de Conseillère municipale ;

Vu l'article L 270 du Code électoral, qui stipule que le suivant de la liste majoritaire est amené à remplacer le Conseiller municipal démissionnaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND acte de la démission de Madame Huguette ADRIAN de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de Conseillère municipale ;

INSTALLE dans ses fonctions de Conseiller municipal Monsieur Rüdiger STÖRCK, qui déclare accepter ses fonctions.

ADOpte A L'UNANIMITE

Démission de Monsieur Eric WILLMANN de ses fonctions de Conseiller municipal et de membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale – remplacement de ce dernier au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Vu la lettre de Monsieur Eric WILLMANN en date du 22 août 2018, par laquelle l'intéressé informe le Maire de sa décision de démission du Conseil municipal et du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Reichstett ;

Vu les délibérations des 10 avril et 20 juin 2014, désignant les membres du Conseil Municipal amenés à siéger au Conseil d'Administration du CCAS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND acte de la démission de Monsieur Eric WILLMANN de ses fonctions de Conseiller municipal ;

PREND acte de son non remplacement au Conseil municipal, étant donné que les possibilités de remplacement par les candidats de la liste majoritaire sont épuisées, et que désormais le Conseil municipal comportera 26 élus ;

MODIFIE le tableau du Conseil municipal en conséquence ;

DESIGNE Madame Najet BOUKRIA pour le remplacer au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Allocation d'une subvention de 40 000 € à l'Habitat de l'Ill
dans le cadre de l'acquisition d'un immeuble de huit logements
4 rue du Markstein**

Considérant qu'un immeuble collectif de 8 logements peut être acquis par un bailleur social pour y réaliser des logements sociaux entrant dans le décompte de la loi SRU (5 logements PLUS et 3 PLAI) ;

Vu le courrier du 30 juillet 2018 du Directeur de l'Habitat de l'Ill, sollicitant une subvention exceptionnelle de 5 000 € par logement, soit une somme totale de 40 000 €, montant déductible dans les années à venir du prélèvement SRU ;

Vu le plan de financement présenté par l'Habitat de l'Ill ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une somme de 40 000 € à l'Habitat de l'Ill pour leur permettre de réhabiliter et transformer en logement sociaux l'immeuble situé au n°4 rue de Markstein à Reichstett.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Porter à la connaissance du Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral du 18 juin 2018 autorisant la société REICHSTETT MATERIAUX à exploiter ses installations sur la Commune de Vendenheim

Vu l'avis émis par le Conseil Municipal en date du 12 février 2018 ;

Le Conseil Municipal,

PREND connaissance de l'arrêté préfectoral autorisant la Société REICHSTETT MATERIAUX à exploiter ses installations situées sur le ban communal de Vendenheim, à l'Ecoparc Rhéнан, en limite du ban communal de Reichstett ;

DEMANDE que les services de l'Etat mettent tout en œuvre afin que le trafic poids lourds engendré par l'activité de l'Ecoparc Rhéнан soit dirigé vers l'échangeur autoroutier situé au Nord de cette nouvelle zone d'activité, aussi bien pour l'accès que pour les flux partants.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Porter à la connaissance du Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2018 autorisant la société LCR à exploiter ses installations sur la Commune de Vendenheim

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2018, autorisant la société LCR à exploiter ses installations sur le territoire de la Commune de Vendenheim, à l'Ecoparc Rhéнан ;

Le Conseil Municipal,

PREND acte de cette autorisation,

DEMANDE que les services de l'Etat mettent tout en œuvre afin que le trafic poids lourds engendré par l'activité de l'Ecoparc Rhéнан soit dirigé vers l'échangeur autoroutier situé au Nord de cette nouvelle zone d'activité, aussi bien pour l'accès que pour les flux partants.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GCM

Vu l'arrêté du Préfet ordonnant l'ouverture d'une enquête publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation précitée,

DEMANDE que les services de l'Etat mettent tout en œuvre afin que le trafic poids lourds engendré par l'activité de l'Ecoparc Rhéнан soit dirigé vers l'échangeur autoroutier situé au Nord de cette nouvelle zone d'activité, aussi bien pour l'accès que pour les flux partants.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société BREDINVEST concernant son projet de création d'une chaufferie biomasse et d'augmentation de puissance d'un atelier de travail du bois à REICHSTETT, Rue du Commerce

Vu l'arrêté préfectoral prescrivant la consultation du public pour le projet de la société BREDINVEST de création d'une chaufferie biomasse et d'augmentation de puissance d'un atelier de travail du bois à Reichstett, rue du Commerce ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande d'exploitation en question.

ADOPTE A L'UNANIMITE